



Le Pays du Boulonnais sur la trajectoire de la transition énergétique et écologique

Mis à jour le 13 avril 2018

En octobre 2016, les **3 intercommunalités du Pays du Boulonnais** ont signé un protocole de partenariat dont l'objet est de définir des ambitions partagées et d'acter l'engagement des parties dans la mise en place d'un **Contrat d'Objectifs Territorial pour l'accélération de la Troisième Révolution Industrielle (COTRI)**.

Analyse de l'initiative

Le Pays du Boulonnais, dont le territoire compte 161 618 habitants répartis sur 74 communes, regroupe trois intercommunalités : la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB), la Communauté de Communes Desvres-Samer (CCDS) et la Communauté de Communes Terre des 2 Caps (CCT2C).

En octobre 2016, les **3 intercommunalités du Pays du Boulonnais** ont signé un protocole de partenariat dont l'objet est de définir des ambitions partagées et d'acter l'engagement des parties dans la mise en place d'un **Contrat d'Objectifs Territorial pour l'accélération de la Troisième Révolution Industrielle (COTRI)**. Ce dernier fixe les objectifs opérationnels à atteindre pour **accélérer et massifier la transition énergétique et écologique** sur une période de trois ans et acte d'une gouvernance ambitieuse pour y parvenir.

Pour accélérer la mise en œuvre de cette transition, l'engagement du territoire repose sur des domaines de coopération renforcés, avec notamment :

- la **performance** énergétique et écologique du **bâtiment** (habitat privé et patrimoine public) ;
- la **mobilité décarbonnée** des biens et des personnes ;
- la **production et consommation responsable** pour une économie circulaire, en sensibilisant particulièrement les entreprises du territoire à l'écologie industrielle territoriale ;
- le développement des **énergies renouvelables**, réseaux intelligents et du stockage de l'énergie, en élaborant une stratégie de planification énergétique ;
- l'élaboration et la mise en place d'une stratégie d'**adaptation au changement climatique** ;
- sans oublier la préservation de la **qualité de l'air**, de la **biodiversité** et les **interventions sur l'urbanisme du territoire**.

L'accompagnement apporté par l'ADEME et la Région Hauts-de-France au titre du FRAMEE 2016 porte spécifiquement sur la conduite de projet, le suivi, l'évaluation, et l'ensemble des actions visant la mobilisation et ainsi le passage à l'acte des acteurs pour accélérer la TEE/TRI dans une gouvernance locale.

Les actions retenues devront favoriser **le passage à l'acte de l'ensemble des acteurs du territoire**, notamment celles axées sur le changement de comportement, la mobilisation et la concertation, l'ingénierie financière et de projet, l'expérimentation et la montée en compétence des acteurs.

Pour les trois prochaines années, il s'agira entre autres :

- de délivrer 2 000 conseils par les espaces info énergies du territoire avec la mise en place d'un dispositif d'accompagnement et de suivi,
- de rénover à minima 2 000 points lumineux dans le cadre de la stratégie "patrimoine public" des collectivités,
- d'identifier 5 friches à forts enjeux de reconversion.
- de contribuer à la formation de 72 professionnels du bâtiment sur la rénovation thermique des logements

Fiche d'identité

Titre exact de l'opération : Contrat d'Objectifs territorial pour l'accélération de la Troisième Révolution industrielle (COTRI) à l'échelle du Pays du Boulonnais - Années 2017-2019

Lieu / Echelle de l'action : Pays du Boulonnais

Porteurs de projet : Le Pays du Boulonnais, la CAB, la CCDS, la CCT2C

Porteur contractuel du contrat : La Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Contact : Katina MICHAELIDES, chef de projet climat au Pays du Boulonnais,
k.michaelides@pays-boulonnais.fr – Pays du Boulonnais, 41 rue des Potiers BP41, 62 240 Desvres

Partenaires : ADEME et Région Hauts-de-France

Montant de l'opération : 863 300 € HT

Indicateur à retenir : 2000 points lumineux rénovés d'un facteur 2 ou 4 pour les communes adhérentes à la stratégie "patrimoine public" de la collectivité

Financement FRAMEE : 431 618 € HT (aide ADEME) soit 50 %

Date de l'opération : Année 2017

Durée de l'opération : 36 mois

Bénéficiaires/cibles de l'action : acteurs du territoire (entreprises, citoyens, associations, collectivités, ...)

En savoir plus :

- Site de l'Agglomération du Boulonnais

- Plan Climat du Pays du Boulonnais

- Article « Les premiers contrats d'objectifs territoriaux d'accélération de la troisième révolution industrielle signés en région »

Voir également, l'article publié dans la Voix du Nord, le 21 octobre 2016 : La troisième révolution industrielle ne pourra être que territoriale

Découvrez d'autres contenus similaires

Lancement de Trajectoires et Transitions DD

Les monnaies complémentaires : un out...

8 nouveaux appels à projets pour la transi...

Le 20.11.2018

Le numérique est-il un vecteur de la transition écologique et énergétique sur les territoires ? RET - Arras

Industrie du futur : Impacts du numér...

Le 04.06.2020

REPORT / Changements des pratiques sociales et Transitions Energétique et Ecologique - Paris

Synthèse Trajectoires et Transitions...

Appel à manifestation d'intérêt « Projets...

Les réseaux ESS et la transition écologique

La permaculture : en route pour la tr...

Ministère de la Transition écologique et s...

Le 07.10.2020

Comment raconter la transition écologique ?

